



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

Le 20 mai 2021

PROCÈS-VERBAL de la cinquième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 20 mai 2021 à 19h00 via visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS : madame Madeleine Brunette, mairesse de la municipalité de Cantley, madame Joanne Labadie, mairesse de la municipalité de Pontiac, monsieur Guillaume Lamoureux, maire de la municipalité de La Pêche, monsieur Jacques Laurin, maire de la municipalité de Val-des-Monts, monsieur Denis Légaré, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, monsieur Marc Louis-Seize, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, et formant quorum sous la présidence de la préfète madame Caryl Green, préfète et mairesse de la municipalité de Chelsea.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS : madame Mélanie Bureau, conseillère en communications, monsieur Claude J. Chénier, directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoît Gauthier, directeur du service de la Gestion du territoire et des programmes et directeur général adjoint.

Période de questions du public

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré 10 minutes.

21-05-134

Adoption de l'ordre du jour

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour gouvernant cette séance du Conseil soit adopté;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-135

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 15 avril 2021

**Il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie
APPUYÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 15 avril 2021 soit adopté, tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-136

Dépôt et adoption de la « Politique portant sur la gestion de la dette et des excédents accumulés »

ATTENDU la grande importance accordée à une saine gestion financière;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun de mettre en place une politique de gestion de la dette et des excédents accumulés;

ATTENDU QUE le Comité consultatif des finances a pris connaissance de cette politique et recommande son adoption;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

ET RÉSOLU QUE ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte par la présente, la « *Politique portant sur la gestion de la dette et des excédents accumulés* » qui sera en vigueur à compter de son adoption;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-137

Financement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans le cadre de l'Entente sectorielle de concertation régionale (connu sous le nom de l'Assemblée régionale de l'Outaouais de la Conférence des préfets de l'Outaouais)

ATTENDU ce Conseil, par sa résolution 21-03-058, adoptait le projet de l'Assemblée régionale de l'Outaouais qui impliquait une contribution financière de la MRC ;

ATTENDU QUE par cette même résolution, ce Conseil autorisait la MRC à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mettre de l'avant le développement de l'Assemblée régionale de l'Outaouais;

ATTENDU QU'il est essentiel de mentionner que la contribution de la MRC des Collines-de-l'Outaouais proviendra des fonds propres à la MRC et d'aucun autre programme de financement;

ATTENDU QU'il est convenu que le budget opérationnel de la CPO (Comité exécutif) et de l'Assemblée régionale de l'Outaouais sera financé à même une contribution provenant du Fonds Région et Ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et l'Habitation et une contribution de chacune des MRC et de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser que le montant attribué annuellement par la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 sera de 34 000 \$ soit 11 335 \$ exclusivement accordé en guise de contribution dans le cadre de financement du FRR de l'Entente sectorielle de concertation régionale et 22 665 \$ pour la Conférence des préfets de l'Outaouais;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil attribue, par la présente, un montant annuel de 34 000 \$ pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, soit 11 335 \$ pour l'Assemblée régionale de l'Outaouais et 22 665 \$ pour la Conférence des préfets de l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-138

Centraide Outaouais - Campagne 2020-2021 – Félicitations à mesdames Véronique Vallée et Karine Dubois

ATTENDU QUE l'objectif fixé pour la campagne 2020-2021 était de 8 000 \$;

ATTENDU QUE le travail exceptionnel des directrices de campagne, mesdames Véronique Vallée et Karine Dubois, a permis d'amasser la somme inégalée de 10 706, 22 \$;

ATTENDU QUE cette somme a permis la nomination de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au Gala de reconnaissance Centraide Outaouais dans la catégorie « Campagne Étoile »;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie
APPUYÉ UNANIMEMENT**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil félicite, par la présente, mesdames Véronique Vallée et Karine Dubois pour leur travail extraordinaire qui a permis de recueillir une somme de 10 706,22 \$ pour la levée de fonds de Centraide 2020-2021 ainsi que la nomination de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans la catégorie « Campagne Étoile » au Gala de reconnaissance de Centraide Outaouais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-139

Nomination de madame Madeleine Brunette à titre de représentante de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au conseil d'administration de la Table de concertation régionale des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO)

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution, 19-11-291, procédait à la nomination des membres des commissions et des comités non rémunérés entre autres, la Table de concertation régionale des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO);

ATTENDU QUE le représentant n'est plus disponible pour siéger au conseil d'administration de la TCARO n'est plus disponible;

ATTENDU QUE ce Conseil juge opportun de nommer un remplaçant à ce conseil d'administration jusqu'à la fin du présent mandat soit novembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme, par la présente, madame Madeleine Brunette, mairesse de la municipalité de Cantley à titre de représentante de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au conseil d'administration de la Table de concertation régionale des aînés et des retraités de l'Outaouais jusqu'à la fin du présent mandat soit novembre 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-140

Nomination de madame Joanne Labadie à titre de représentant/e de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au Comité exécutif des affaires municipales de Centraide Outaouais

ATTENDU QUE Centraide Outaouais désire mettre sur pied un conseil exécutif des affaires municipales qui serait composé d'élus représentant les MRC de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE chacune des MRC connaît les enjeux et défis auxquels fait face chacune de leurs communautés;

ATTENDU QUE l'expertise de chacune permettrait de répondre de façon adéquate à ces enjeux et défis;

ATTENDU QUE le mandat du comité serait de mettre en commun des initiatives et des stratégies pour le développement d'une campagne au sein des MRC;

ATTENDU QUE ce Conseil constate la pertinence d'un tel comité;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme, par la présente, madame Joanne Labadie, mairesse de la municipalité de Pontiac à titre de représentante de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour siéger au comité exécutif des affaires municipales de Centraide Outaouais.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-141

Comptes payés

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine, par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration général, la liste de chèques émis, conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance et totalisant la somme de 2 432 704,10 \$

Je soussigné, certifie par la présente que la corporation dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses ci-haut approuvées.

Claude J. Chénier
Directeur général et secrétaire-trésorier

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le/la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-142

**Modification de la résolution 21-03-066 – Modification de la résolution 20-12-331 -
Autorisation pour la signature du renouvellement du contrat avec la compagnie
PG Solutions pour le soutien aux applications d'évaluation foncière pour l'année
2021**

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 21-03-066, modifiait la résolution 20-12-331 autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat avec la compagnie PG Solutions pour le soutien aux applications d'évaluation foncière, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le numéro de résolution;

ATTENDU QU'on aurait dû lire la résolution 20-12-332 au lieu de 20-12-331;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Denis Légaré
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil modifie, par la présente, la résolution 21-03-066 afin que cette dernière indique la résolution 20-12-332 au lieu de 20-12-331.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-143

**Autorisation à payer des honoraires professionnels d'actuariat en vue de finaliser
des dossiers en cours**

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Fraternité des policiers et des policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont négocié une nouvelle convention collective établissant des changements au régime de retraite applicable à ce groupe;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

ATTENDU QUE lesdits changements ont maintenant été apportés et qu'une mise à jour de la politique de financement et de la politique de placements est maintenant nécessaire;

ATTENDU QUE la firme Trinome Conseils est l'actuaire du régime et a débuté les travaux requis au cours des mois de janvier à mars 2021;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par le MAIRE Denis Légaré**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le paiement des honoraires de la firme Trinome Conseils, au montant de 6 244,87 \$ taxes incluses (5 702,39 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cette fin à même le poste budgétaire « 02-210-00-416 - Honoraires professionnels – Relations de travail »;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-144

Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions sur invitation pour la location des logiciels de la suite Microsoft 365 Business pour une période d'un an

ATTENDU QUE la MRC utilise la suite bureautique Microsoft 365 et qu'il y a lieu de renouveler la location annuelle;

ATTENDU QUE la valeur de la location ne dépasse pas 100 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander des soumissions sur invitation pour la location de ces logiciels;

ATTENDU QUE le financement desdits logiciels n'a pas été prévu au budget 2021;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Denis Légaré**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions sur invitation pour la location des logiciels de la suite Microsoft 365 auprès d'au moins trois (3) firmes dont l'identité demeure confidentielle conformément à la Loi, le tout en conformité avec le cahier des charges préparé à cet effet;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-145

Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions publiques, conformément aux articles 935, et 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, pour divers services d'évaluation pour une période de six (6) ans

ATTENDU QUE le mandat de la firme d'évaluation LBP Évaluateurs agréés se termine le 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE le mandat de la firme consiste à fournir divers services d'évaluation municipale, dont l'équilibrage des sept (7) rôles d'évaluation de la MRC;

ATTENDU QUE la durée du contrat sera d'une période de six (6) ans;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

ATTENDU QUE le montant total de ce contrat s'élève à plus de 100 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander des soumissions publiques pour divers services d'évaluation pour une période de six (6) ans conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions publiques, pour la fourniture de services professionnels pour l'opération d'équilibrage des rôles d'évaluation des sept municipalités ainsi que la fourniture d'autres services d'évaluation pour les années 2022, 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027, le tout en conformité avec le cahier des charges préparé à cet effet;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, que la grille de pondération suivante accompagne la demande de soumissions publiques :

GRILLE D'ÉVALUATION

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ		NOTE (N)	FIRME A	FIRME B	FIRME C	FIRME D
CRITÈRES			NOTE (N)	NOTE (N)	NOTE (N)	NOTE (N)
A	Expérience du soumissionnaire dans des mandats similaires	25				
B	Compétence de l'évaluateur signataire et capacité de relève	20				
C	Expérience et capacité des effectifs proposés	20				
D	Capacité de traitement électronique de l'information	20				
E	Connaissance de la région couverte et de sa situation socio-économique	10				
F	Qualité de la présentation de l'offre et compréhension générale du mandat	5				
TOTAL		100	/100	/100	/100	/100

Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 % seront retournées aux soumissionnaires, sans avoir été ouvertes.

ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE	FIRME A	FIRME B	FIRME C	FIRME D
Prix soumissionné (uniquement pour les soumissions dont le pointage est d'au moins 70 points)				
Le calcul du pointage est le suivant : <u>(pointage intérimaire + 50) X 10 000 =</u> Pointage final prix				
RANG ET ADJUDICATAIRE				

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec pour l'achat d'un Ford Escape hybride pour le service de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE ce Conseil a prévu, lors de l'adoption du règlement d'emprunt n° 274-19, des sommes pour l'acquisition d'un tel véhicule

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte, par la présente, d'acquérir par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec un Ford Escape hybride 2021 pour le service de la Sécurité publique, au montant de 40 140,07 \$ taxes incluses (36 653,24 \$ après taxes et ristournes);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à cette fin à même le règlement d'emprunt n° 274-19 ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-146

Autorisation pour la signature du renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Microrama Informatique inc. pour le support du pare-feu du poste de transbordement des déchets

ATTENDU QUE le poste de transbordement utilise un pare-feu Fortinet dont Microrama Informatique inc. est revendeur autorisé;

ATTENDU QUE ce pare-feu nécessite au cours de l'année des mises à jour, soutien technique et autres services;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un an (28 juin 2021 au 27 juin 2022);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à la signature du renouvellement du contrat d'entretien avec la firme Microrama Informatique inc. pour le support du pare-feu du poste de transbordement des déchets pour un montant de 149,47 \$ taxes incluses (136,49 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela, pour la période du 28 juin 2021 au 27 juin 2022;

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce renouvellement à même le poste budgétaire suivant : «02-452-10-526 » – Entretien & réparations – Machinerie, outillage et équipement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-147

Autorisation pour procéder à l'acquisition du module Sygem "élections" de la compagnie Infotech en prévision de l'élection d'un(e) préfet(e) au suffrage universel

ATTENDU QUE le 7 novembre 2021 se tiendra les élections municipales incluant l'élection d'un(e) préfet(e) au suffrage universel;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour des services professionnels de gestion et d'accompagnement en matière de période électorale afin d'assister la MRC dans la préparation de cette élection;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

ATTENDU QUE deux (2) compagnies ont été identifiées pouvant fournir les compétences requises;

ATTENDU QU'une seule compagnie a déposé une offre de prix dont le résultat est décrit dans le tableau ci-joint :

Nom de la firme/compagnie	Coûts taxes incluses	Coûts après taxes et ristournes TPS et TVQ
Infotech	13 394,59 \$	12 231,05 \$
Innovision	désistement	

ATTENDU QUE la demande de prix déposée par la compagnie Infotech est conforme en tous points à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'appel d'offres sur invitation a été effectué conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroie, par la présente, à la compagnie Infotech., le contrat pour l'achat du module Sygem "élections" de la firme Infotech en prévision de l'élection d'un(e) préfet(e) au suffrage universel conformément à l'offre de prix pour un montant de 13 394,59 \$, taxes incluses (12 231,05 \$ après taxes et ristourne TPS et TVQ) ;

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cette acquisition à même le poste budgétaire suivant: « 02-110-00-419 » - Honoraires professionnels;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-148

**Renouvellement du contrat pour les assurances dommages pour la période du
1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022**

ATTENDU QUE les primes d'assurances dommages de la Fédération québécoise des municipalités assurances pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 s'élèvent à 121 672,34 \$ taxes incluses, pour les besoins spécifiques de la MRC;

ATTENDU QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le renouvellement du contrat d'assurances dommages avec l'organisme Fédération québécoise des municipalités assurances au montant de 121 672,34 \$ taxes incluses pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce contrat à même les codes objets « 421 - » – services techniques – assurance incendie– « 422 - » – services techniques – assurances responsabilité publique – « 424 - » – services techniques – assurance véhicules moteurs – de tous les services concernés.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

21-05-149

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

Octroi d'un contrat à la compagnie Magnus pour les services techniques et analyses de la légionellose pour la tour d'eau au Quartier général du service de la Sécurité publique pour la saison 2021

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un contrat pour les services techniques et l'analyse de légionellose pour la tour d'eau au quartier général du service de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE ces services sont obligatoires pour la santé et la sécurité des gens et de l'environnement;

ATTENDU QUE la compagnie Magnus offre les services techniques et d'analyses de la légionellose pour les tours d'eau.

ATTENDU QUE la compagnie Magnus a soumis une proposition pour lesdits services pour l'année 2021 au montant de 2 435,95 \$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroie, par la présente, un contrat à la compagnie Magnus pour les services techniques et analyses de légionellose pour la tour d'eau du Quartier général du service de la Sécurité publique, pour un montant de 2 435,95 \$ taxes incluses (2 224,35 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier d'approprier les sommes requises à cette fin à même le poste budgétaire suivant : « 02-210-00-522 » - entretien et réparations – bâtiments.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-150

Modification de la résolution 20-08-190 – Autorisation pour changer le mode de financement de la location des licences Microsoft 365 à la compagnie Microrama informatique inc.

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 20-08-190, autorisait la location de licences Microsoft 365 pour une durée de 12 mois à la firme Microrama informatique inc.;

ATTENDU QUE cette résolution autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à même le fonds de roulement;

ATTENDU QUE suite à une vérification par nos auditeurs, ces équipements ne sont pas immobilisables et ne peuvent être financés par le fonds de roulement;

ATTENDU QU'il faut modifier le mode de financement desdites licences;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil modifie, par la présente, le mode de financement de la location des licences Microsoft 365 à la compagnie Microrama informatique inc. afin qu'il indique que les sommes requises seront prises à même les postes budgétaires « 02-130-00-670 » et « 02-210-00-670 » Fournitures de bureau et non au fonds de roulement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

21-05-151

Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions sur invitation conformément aux articles 935 et 936.0.1.1 du Code municipal du Québec pour la confection d'un devis et la supervision des travaux lors du raccordement du quartier général du service de la sécurité publique au réseau d'égout de la municipalité de La Pêche

ATTENDU QUE le champ septique du quartier général du service de la Sécurité publique est désuet;

ATTENDU QUE par la résolution 20-11-289, ce Conseil autorisait une demande de soumissions sur invitation pour le raccordement du quartier général au réseau d'égout de la municipalité de La Pêche;

ATTENDU QUE la MRC ne possède pas de département en ingénierie et qu'elle octroier un contrat pour la confection d'un devis ainsi que la surveillance des travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une demande de soumissions sur invitation pour la confection d'un devis et la surveillance des travaux lors du raccordement du quartier général de la sécurité publique aux réseaux d'égouts de la municipalité de La Pêche;

ATTENDU QUE ce Conseil a prévu, une enveloppe budgétaire à même le règlement d'emprunt n° 233-16;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions sur invitation pour la confection d'un devis et la surveillance des travaux reliée au raccordement du quartier général du service de la Sécurité publique au réseau d'égout de la municipalité de La Pêche;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-152

Autorisation pour un prêt temporaire au montant de 788 000 \$ relativement au financement temporaire du règlement d'emprunt n° 282-20 autorisant un emprunt de 788 000 \$ visant à financer l'achat d'équipements et de véhicules pour le service de la Sécurité publique

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt n° 282-20 visant à financer l'achat d'équipements et de véhicules pour le service de la Sécurité publique fut approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 28 avril 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un prêt temporaire au montant de 788 000 \$;

ATTENDU QUE des frais de 225 \$ sont exigés pour l'ouverture d'un dossier;

ATTENDU QUE les taux d'intérêt seront, calculés mensuellement, au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins majoré d'un intérêt supplémentaire de 1% lequel variera en conséquence à chaque changement de ce taux, et ce selon notre entente avec Desjardins Centre financier aux entreprises;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un prêt temporaire au montant de 788 000 \$, auprès de la Caisse populaire Desjardins Hull-Aylmer et ce, en conformité avec le règlement d'emprunt n° 282-20 autorisant un emprunt de 788 000 \$ visant à financer l'achat d'équipements et de véhicules pour le service de la Sécurité publique;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à cette fin à même le poste budgétaire suivant : « 02-921-09-840 » – Intérêts sur dette à long terme;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-153

Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions sur invitation, conformément aux articles 935 et 936.0.1.1 du Code municipal, pour l'achat d'un logiciel de rapport d'accident informatisé pour le service de la Sécurité publique

ATTENDU QUE les corps de police municipale membres de l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) souhaitent entreprendre un virage technologique important en acquérant une solution informatique permettant la saisie et la transmission électronique du Rapport d'accident R1 à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

ATTENDU QUE la solution permettra notamment à la SAAQ de faire une meilleure et plus prompt analyse stratégique en lien avec la sécurité routière ce qui lui permettra de mettre en place des démarches plus proactives et efficaces en cette matière qui, en conséquence, contribuera à l'amélioration du bilan routier;

ATTENDU QUE la SAAQ désire contribuer au financement de la solution par l'entremise de l'ADPQ à l'implantation de la solution;

ATTENDU QUE le service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est qualifié pour une contribution de 20 000 \$ pour faire l'acquisition et installation du logiciel et des équipements informatiques requis;

ATTENDU QUE le montant total de l'achat s'élève à moins de 25 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander des soumissions sur invitation pour l'achat d'un logiciel de rapport d'accident informatisé en lien avec notre logiciel de billetterie électronique pour le service de la Sécurité publique, conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions sur invitation pour l'achat d'un logiciel de rapport d'accident informatisé et les équipements informatiques requis pour le service de la Sécurité publique ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-154

Autorisation pour la signature d'une entente pour l'utilisation de fichiers géomatiques de la MRC par l'organisme ACRE dans le cadre du projet « d'analyse et de collaboration dans le cadre d'éventuelle protection de terrains des municipalités de La Pêche et Pontiac »

ATTENDU QUE l'organisme ACRE dans le cadre de ce projet désire obtenir des fichiers géomatiques de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC possède des données géomatiques qui faciliteraient le travail;

ATTENDU QU'une entente a été préparée en ce sens et qu'il n'y a pas de frais pour l'utilisation des données;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par le MAIRE Denis Légaré**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la signature d'une entente avec l'organisme ACRE pour l'utilisation de fichiers géomatiques dans le cadre du projet « d'analyse et de collaboration dans le cadre d'éventuelle protection de terrains des municipalités de La Pêche et Pontiac »;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-155

Félicitations pour la remise de la croix de bravoure aux agents Kevin Simonneau et Isabelle Gilbert du service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE la croix de bravoure est décernée à tout policier du Québec qui a agi au péril de sa vie et qui a fait preuve de courage exceptionnel;

ATTENDU QUE la croix de bravoure est la plus haute décoration décernée à un policier;

ATTENDU QUE le service de la Sécurité publique de la MRC a procédé, au nom de la ministre de la Sécurité, madame Geneviève Guilbault et du gouvernement du Québec, à la remise de la Croix de bravoure à l'agent Kevin Simonneau et à l'agent Isabelle Gilbert (maintenant policière au service de Police de la ville de Gatineau);

ATTENDU QUE l'agent Simonneau et l'agent Isabelle Gilbert se sont mérités cette reconnaissance suite à un événement survenu le 2 janvier 2018 durant lequel ils ont sauvé des flammes une mère et son bébé de 4 mois ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la PRÉFÈTE Caryl Green
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adresse par la présente, ses plus sincères félicitations à l'agent Kevin Simonneau et l'agent Isabelle Gilbert (maintenant policière au service de Police de la ville de Gatineau) du service de la Sécurité publique de la MRC pour la *croix de bravoure* qui leur a été décernée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la Préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-156

Renouvellement de l'Entente de travail des officiers de direction (cadres policiers) du service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE l'Entente de travail des officiers de direction est échue depuis le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la négociation visant le renouvellement de l'entente des officiers de direction a débuté en février 2021 et s'est terminée en avril 2021;

ATTENDU QUE les conditions de travail ainsi que les éléments de l'entente de principe sont satisfaisants pour les deux (2) parties;

ATTENDU QUE le Comité de sécurité publique a été saisi du résultat des négociations et recommande le renouvellement de l'Entente tel que négocié;

**EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par le MAIRE Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine, par la présente, l'Entente de travail des officiers de direction (cadres policiers) du service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, négociée par les représentants des deux (2) parties, et ce, pour une période de cinq (5) ans rétroactivement au 1^{er} janvier 2021 et ce, terminant le 31 décembre 2025;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-157

Autorisation à signer une lettre d'entente avec les officiers de direction (cadres policiers) du service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais relative aux méthodes de compensation du coût de déplaçonnement par les participants actifs

ATTENDU QUE les deux officiers de direction qui cotisaient antérieurement à un autre régime de retraite ont maintenant été intégrés au régime de retraite des policiers syndiqués de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE l'Employeur et les officiers de direction sont régis par les dispositions de l'Entente de travail 2017-2020 et que l'article 7.4 sur le Régime de retraite ne prévoit pas de modalités de remboursement pour le déplaçonnement du régime de retraite;

ATTENDU QUE la volonté des parties est de déterminer une méthode de compensation efficace pour le remboursement du coût du déplaçonnement du régime de retraite;

ATTENDU QUE les parties s'entendent pour que les participants actifs (Officiers de direction) doivent utiliser, comme méthode de compensation, le temps supplémentaire effectué. Ainsi, en lieu et place de rémunération pour le temps supplémentaire effectué, les participants actifs pourront comptabiliser 32 heures au taux régulier aux fins du calcul de compensation, et ce, au moment de leur choix durant l'année en cours;

ATTENDU QUE cette méthode permet une formule de gestion simple et que les parties se sont entendues sur les modalités de remboursement s'appliquant aux participants qui n'ont pas respecté la méthode de compensation au terme de l'année;

ATTENDU QUE cette méthode de compensation n'entraîne pas d'impact financier additionnel ;

ATTENDU QUE la MRC contribue à 50% du coût global du déplaçonnement;

ATTENDU QUE les participants actifs assument collectivement 50% du coût global du déplaçonnement ;

**CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joanne Labadie
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

IL EST RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la signature d'une lettre d'entente avec les deux officiers de direction du service de la Sécurité publique relative aux méthodes de compensation du coût de déplaçonnement par les participants actifs;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-158

Autorisation pour engager des honoraires professionnels pour donner suite au dépôt d'une plainte en matière de harcèlement au travail

ATTENDU QU'un(e) employé(e) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a déposé une plainte formelle de harcèlement au travail à l'encontre de collègues de travail;

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution numéro 11-10-254, a adopté une Politique portant sur le harcèlement au travail et que la révision de celle-ci a été adoptée par la résolution 21-03-074 ;

Autorisation pour le renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Microrama Informatique inc. pour le logiciel de sauvegarde de données Veeam pour l'ensemble des services de la MRC pour l'année 2021



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

ATTENDU QUE ladite plainte est recevable en vertu de la Politique de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC se doit de maintenir un milieu de travail exempt de harcèlement et prendre tous les moyens afin de prévenir toute forme de harcèlement;

ATTENDU QUE pour mettre en œuvre le processus prévu à la Politique il est nécessaire de procéder à une enquête à l'aide d'une firme ou d'un professionnel externe à la MRC spécialisé en matière de harcèlement au travail;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier un montant n'excédant pas 15 000 \$ taxes incluses pour le paiement des honoraires professionnels dans le cadre du mandat qui sera octroyé à une firme ou à un professionnel en matière d'enquête de harcèlement au travail, et ce, à même le poste budgétaire « 02-210-00-419 - Honoraires professionnels– autres »;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant un effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-159

Autorisation à signer une entente hors cour avec l'employé #101 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE le 7 mai 2020, le travailleur a déposé au Tribunal administratif du travail un acte introductif par lequel il conteste une décision de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail rendue le 28 avril 2020 à la suite d'une révision administrative;

ATTENDU QUE la contestation par motif de décision non fondée en fait et en droit de la décision de la CNESST a été déférée devant le Tribunal administratif du travail;

ATTENDU QUE la Mutuelle de prévention représentant la MRC ainsi que l'employé #101 en sont venus à un accord pour régler ce litige à l'amiable, lequel est fait sans admission ni reconnaissance de responsabilité et dans le seul but d'en arriver à une entente et mettre fin à leur litige;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la signature d'une entente hors cour avec le plaignant identifié au dossier 734509-07-2005 du Tribunal administratif du travail avec versement des sommes qui y sont identifiées;

IL EST RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-160

Embauche d'une ressource temporaire « dessinateur(trice) et commis à la saisie de données » pour un surcroît de travail au sein du service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information

ATTENDU QUE des retards au niveau des inspections découlant de la pandémie et occasionnent un surcroît de travail au service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information;

ATTENDU QUE le service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information souhaite pourvoir ce surcroît de travail de 150 heures s'échelonnant jusqu'à la fin de l'été 2021 à l'aide d'une ressource temporaire en support administratif aux inspecteurs;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

ATTENDU QUE ce support administratif permettra d'accélérer le début des travaux d'analyse et finaliser les inspections du maintien d'inventaire dans la municipalité de La Pêche dans les délais prescrits, et ce, à même le budget d'opération du service;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'embauche d'une ressource temporaire « dessinateur(trice) et commis à la saisie de données » au sein du service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information, au salaire de la classe 1, échelon 1 de la Convention collective des Travailleuses et des Travailleurs de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier la somme pour ces embauches à même le poste budgétaire suivant : « 02-150-00-149 – Ressources temporaires »;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant un effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-161

Autorisation pour procéder à l'affichage à l'interne d'un concours de liste d'éligibilité pour le poste de Sergent Relations communautaires, prévention et médias au service de la Sécurité publique

ATTENDU QUE le poste de Sergent Relations communautaires, prévention et médias est le seul poste de promotion qui n'a aucune liste d'éligibilité valide de fonction supérieure en vigueur ;

ATTENDU QUE ce service spécialisé ainsi que la liste d'éligibilité qui en découle sont essentiels à l'efficacité organisationnelle et à l'image du service puisqu'ils permettent de supporter le service de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE cette liste permet de pallier à des absences ponctuelles, ou à moyens ou longs termes dans la section durant des périodes de pointe ;

ATTENDU QUE l'article 31.11 de la Convention collective entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Fraternité des policiers et des policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais stipule que, pour les promotions, le processus est administré par l'École nationale de police du Québec ;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ce processus n'excéderont pas 20 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, l'affichage d'un concours de liste d'éligibilité pour le poste de Sergent Relations communautaires, prévention et médias au service de la Sécurité publique dont le processus sera administré par l'École nationale de police du Québec ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-162

Confirmation du statut d'employé régulier pour monsieur Benoît Gauthier au poste de directeur du service de la Gestion du territoire et de programmes et directeur général adjoint

ATTENDU QUE suite à une évaluation favorable, monsieur Benoît Gauthier a complété sa période probatoire à la satisfaction de la direction générale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE ce Conseil est satisfait du travail de Monsieur Gauthier;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la PRÉFÈTE Caryl Green
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil confirme, par la présente, le statut d'employé régulier à monsieur Benoît Gauthier, au poste de directeur du service de la Gestion du territoire et des programmes et directeur général adjoint, effectif le 19 mars 2021;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-163

Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

ATTENDU QUE ce Conseil s'engage, par la présente, à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité.

ATTENDU QUE ce Conseil assume, par la présente, ses responsabilités en se basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, ils amélioreront la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

ATTENDU QUE ce Conseil reconnaît la nécessité de traduire ces principes en actions concrètes à travers ses différents plans d'actions;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la PRÉFÈTE Caryl Green
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adhère, par la présente, à la déclaration d'engagement :
Unis pour le climat;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'union
des municipalités du Québec (UMQ);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète,
Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs
remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la
présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-164

**Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier pour procéder à un appel
d'offres de services professionnels pour compléter l'étude interne sur
l'implantation d'un réseau d'écocentres sur le territoire de la MRC des Collines-de-
l'Outaouais**

ATTENDU QUE le Plan de gestion des matières résiduelles 2017-2021 de la MRC des
Collines-de-l'Outaouais prévoit à l'article 6.5 de son plan d'action l'implantation de trois
écocentres sur son territoire;

ATTENDU QUE sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; il y a un
écocentre opérationnel. Celui-ci est situé dans la municipalité de L'Ange-Gardien;

ATTENDU QUE le service de la Gestion du territoire et des programmes de la MRC des
Collines-de-l'Outaouais a réalisé une étude d'implantation d'un réseau d'écocentres sur le
territoire de cette dernière pour aider à la prise de décision concernant la bonification de
son réseau actuel;

ATTENDU QUE cette étude a des limites (par exemple, estimation des coûts, évaluation
des besoins en infrastructures et équipements, estimation des quantités de matières
résiduelles reçues, etc.), le recours à des services professionnels est nécessaire afin de
couvrir les aspects non abordés et essentiels à la prise de décision. Le mandat pourrait
également inclure la validation du meilleur scénario de desserte.

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-
trésorier à procéder à un appel d'offres de services professionnels pour compléter et
valider l'étude interne d'implantation d'un réseau d'écocentres sur son territoire réalisé par
le service de la Gestion du territoire et des programmes;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète,
Caryl Green et le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs
remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la
présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-165

**Fonds de développement culturel (FDC) – Modification au projet La Fab – Murale
communautaire**

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 20-03-094, accordait une contribution
financière non remboursable maximale de 4 600 \$ dans le cadre de l'appel de projets du
Fonds de développement culturel (FDC) à La Fab pour la réalisation du projet « Murale
communautaire » ;

ATTENDU QUE La Fab a dû reporter le projet de la murale communautaire en raison de
la pandémie COVID-19 ;

ATTENDU QUE La Fab propose un nouveau projet « Grande célébration communautaire
des arts pour les dix ans de La Fab » et que ce projet concorde avec les critères du FDC ;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte, par la présente, les modifications apportées au projet du Fonds de développement culturel de La Fab – Murale communautaire;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-166

Soutien au travail autonome (STA) – Adoption du rapport final 2020-2021

ATTENDU QUE Ce Conseil, par sa résolution, 21-03-081 autorisait pour la signature du renouvellement de l'entente pour le programme Soutien au travail autonome (STA) 2021-2022 entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et Services Québec concernant la mesure Soutien au travail autonome;

ATTENDU QUE l'entente 702105-01 s'est terminée le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE la MRC doit produire un rapport final tel que prévu à l'entente avec Services Québec;

ATTENDU QUE le rapport final traduit avec fidélité les activités de la période couverte du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

ET RÉSOLU QUE le Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais adopte, par la présente, le rapport final de la mesure Soutien au travail autonome pour l'année 2020-2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, madame Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-167

Création d'un Comité consultatif en développement durable et adoption des règles de régie interne

ATTENDU QUE l'équipe de développement s'est considérablement renouvelée en 2020 et que ce renouveau entraîne la production de plusieurs documents d'orientations, plans d'action et projets à soumettre au Conseil;

ATTENDU QUE la signature du protocole d'entente avec Accès entreprise Québec (AEQ) impose la création d'un comité aviseur pour la MRC;

ATTENDU QUE la MRC peut prendre toutes mesures pour favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE ce Conseil a fait du développement durable une priorité et qu'il souhaite maximiser l'impact de ses interventions en fonction des outils, programmes et fonds d'investissement;

ATTENDU QUE ce Conseil a adopté les priorités d'investissement conformément au protocole d'entente intervenu entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2;

ATTENDU QUE ce Conseil devra, au cours des prochains mois, préciser les modalités de son projet signature dans le cadre du FRR - Volet 3;

ATTENDU QUE ce Conseil reconnaît la pertinence de pouvoir avoir un lieu de discussion privilégié et dédié pour répondre à tous les défis du développement territorial,



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Denis Légaré**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte, par la présente, les règles de régie interne et officialise la création du Comité consultatif en développement durable de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-168

Adoption de la Politique d'investissement FRR - Volet 2

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, laquelle loi permet aux MRC du Québec d'exercer leur pleine compétence pour favoriser le développement local et régional sur leur territoire;

ATTENDU QUE pour appuyer les MRC dans ce rôle, le gouvernement du Québec a adopté la mise sur pied du Fonds région et ruralité (FRR), lequel remplace le Fonds du développement des territoires (FDT);

ATTENDU QUE le protocole d'entente convenu entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demande une révision et une adoption de la politique;

ATTENDU QUE les modalités d'intervention sont conformes aux différents protocoles d'entente conclus entre le MRC et les organismes fiduciaires;

ATTENDU QUE les priorités d'interventions 2020-2021 sont cohérentes avec les priorités proposées par le MRC lors du forum de relance économique, tenu virtuellement le 26 juin dernier, à laquelle ont participé la préfète, le directeur général et le directeur de la Gestion des territoires et des Programmes.

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette
APPUYÉ par le MAIRE Denis Légaré**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte, par la présente, la Politique d'investissement FRR - Volet - 2 telle que déposée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, madame Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-05-169

Levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Denis Légaré
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais

Il est 19h44.

Caryl Green
Préfète

Claude J. Chénier
Directeur général et secrétaire-trésorier